

Republique française - Département de la Haute-Savoie
Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du Vendredi 6 novembre 2020

Objet : Tarifs cantine du personnel

L'an deux mille vingt,
Le 6 novembre à 18 h 30,
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Inès NAVILLOD
Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Kader KHADRAOUI

Etaient excusés : Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTX, Jeanne VAUTHAY, Laurène CAUL-FUTY, Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Rozenn DURAND, Gwenaël RUAU

Inès NAVILLOD a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 27/10/2020

Présents : 6

Date d'affichage : 28/10/2020

Votants : 6

Votes pour : 6

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

Suite au vote des nouveaux tarifs de restauration fixés par la commune d'Arâches la Frasse par délibération du 9 juin 2020, le prix du repas, servi à la cantine du personnel du SIF, facturé par la Commune d'Arâches, est fixé à 9.46 € à compter du 1er septembre 2020. Le ticket repas à la cantine GMDS est facturé 13.30 € au Syndicat.

La prise en charge par le Syndicat Intercommunal de Flaine est de 50%.

Le prix du repas facturé au personnel par le SIF, sera donc à partir du 15 novembre 2020 :

- de 4,73 € pour la cantine du personnel du SIF.
- de 6.65 € pour le repas pris au restaurant GMDS.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces nouveaux tarifs.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER

